



Garantie Compromission des données de BI&I

La Compagnie d'Inspection et d'Assurance
Chaudière et Machinerie du Canada (BI&I)

390, Rue Bay
Bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 2Y2
Tél. : (416) 363-5491
biico.com

Branchez-vous



Les lois fédérales sur la notification obligatoire des violations de données entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2018

À compter du 1^{er} novembre 2018, [la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques \(Loi S-4\)](#) modifie la [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques \(LPRPDE\)](#), obligeant ainsi tous les organismes (y compris les organismes sans but lucratif), à déclarer les cas de violations de données aux individus affectés et au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Des [règlements prescrits](#) accompagnent la législation et définissent les exigences relatives à la notification des violations de données et à la tenue d'un registre.

La violation de données est une préoccupation grandissante d'intérêt public

Pratiquement toutes les entreprises disposent de données sur les clients, les employés et autres lesquelles peuvent être volées << piratées >> par voie électronique ou perdues à la suite d'une divulgation accidentelle ou involontaire.

71 pour cent des violations de la sécurité ciblent les petites entreprises¹.

Lorsque nous leur avons demandé quel type de données perdues ou volées était plus susceptible de nuire à leur entreprise, 70 pour cent ont convenu que la perte de renseignements d'identification personnels était plus dommageable que la perte de données confidentielles d'entreprise².

¹ National Cyber Security Alliance, 2015

² Sondage "HSB Group / Ponemon Institute", 2013



Notre garantie répond à ce nouveau besoin

BI&I a conçu la garantie Compromission des données afin d'aider les clients commerciaux à répondre aux charges financières d'une violation de données ainsi qu'aux attentes relatives au service suite à une telle violation. Les entreprises doivent être en mesure de notifier toutes les parties affectées par une violation, de communiquer efficacement l'étendue des dommages possibles et de fournir une assistance d'alerte de fraude et de gestion de cas de recouvrement d'identité aux personnes affectées par la violation.

Sommaires des garanties, termes et dispositions

Classes d'affaires ciblées

- La plupart des entités commerciales.

Garanties

- Le paiement des frais de première partie en réponse à une violation de données personnelles, y compris l'évaluation par un conseiller juridique externe, l'évaluation judiciaire des TI, les frais de relations publiques, les notifications, l'assistance d'alerte de fraude et les services de recouvrement d'identité aux individus affectés.

Défense et responsabilité de tierce partie

- Couverture de tierce partie destinée à rembourser les coûts de défense et de règlement en cas de poursuite.

Service de recouvrement

- Fournisseur de services complets de recouvrement d'identité disponible.

Événement assuré

- Comprend le vol de fichiers électroniques et de dossiers physiques, la perte ou la divulgation accidentelle et volontaire en raison de la fraude.

Déclenchement de la couverture

- Découverte d'une violation par l'assuré.

Limites

- Diverses limites disponibles, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, sur une base individuelle par assuré.

Franchise

- Diverses options de franchises disponibles, à partir de 1 000 \$.

Disponibilité

- Par l'entremise des assureurs partenaires de BI&I, en tant qu'ajout aux formulaires de polices d'assurance des biens des entreprises, sur une base assumée.



BI&I fait partie de Munich Re

BI&I est l'un des leaders spécialisés en assurances au Canada, grâce à son assurance bris des équipements et autres garanties spécialisées, ses services d'inspection, ainsi que sa gestion des risques basée sur l'ingénierie, définissant les critères de l'excellence. Nous anticipons les risques et fournissons des solutions avant-gardistes qui rendent assurable le monde de demain.

Ceci est un sommaire des garanties. Pour toutes les garanties, dispositions et exclusions, veuillez vous référer à la police d'assurance en vigueur.